

**RELEVÉ DE DECISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 FEVRIER 2020 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Yenne, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes de Yenne, 133, chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BARLET Françoise, BOLLIET Claudine, CHAPEAU Christian, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, GARCIA Jean-Louis, GARIOUD Christian, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, MILLION-BRODAZ Patrick, PADERNOZ René, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, PROVENT Jocelyne, PUTHON Jérôme, ROSSET Maryline, SAUCAZ Michel, SULPICE Pierre, TASSAN-ZANIN Yves, VERRON Frédéric et WATIER Jean-Marc

Absents ou excusés : Mesdames et Monsieur BENET André, DLOUHY Marie-Rose, ECHANTILLAC Elsa et MILLION-BRODAZ Martine

Pouvoirs :

Madame DLOUHY Marie-Rose à Madame BOLLIET Claudine
Madame MILLION-BRODAZ Martine à M. René PADERNOZ

Madame Jocelyne PROVENT est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité après prise en compte des observations de M. Jean-Marc WATIER.

M. WATIER s'est étonné en effet que M. Christian GARIOUD n'ait pas été désigné secrétaire de séance lors du conseil du 9 décembre 2019, contrairement à ce qui était écrit dans le CR. Il a relevé également à l'occasion de cette séance que le second pouvoir donné à M. Guy DUMOLLARD, étant déjà porteur d'un pouvoir, n'était pas valable.

Ordre du jour :

- ❖ Vote des CA
- ❖ Vote affectation résultats
- ❖ Vote des comptes de gestion
- ❖ Débat Orientation Budgétaire
- ❖ Budget ZAE avec TVA
- ❖ Contrat Ambition Région – Présentation des projets
- ❖ Attribution conseil du trésorier
- ❖ Portage départemental pour le déploiement d'un SPPEH mutualisé en Savoie
- ❖ Maillage de secours pour la commune de Meyrieux-Trouet (pompage du Risolet) : dossier de demande de subvention

- ❖ Renforcement du réseau d'eau potable à Ameysin (Yenne) : attribution du marché
- ❖ Renforcement du réseau d'eau potable à Montagnin et Crémon (Lucey) : attribution du marché
- ❖ Questions diverses

En préambule, M. le Président demande à l'Assemblée l'autorisation d'intégrer à l'ordre du jour deux points nécessitant des délibérations, l'un portant sur le choix du maître d'œuvre pour la caserne de gendarmerie, l'autre portant sur la modification du règlement du multi-accueil.

Avant de débiter le Conseil, M. le Président invite l'Assemblée à observer une minute de silence en hommage à M. Victor FOURNIER, décédé ce samedi 15 février.

❖ Vote des CA

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget général tel que présenté ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 687 588,33	G	4 113 898,30
	Section d'investissement	B	307 224,30	H	290 104,14
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	662 955,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	225 198,60 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			4 220 009,23 = A+B+C+D		5 068 957,70 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	8 458,80	L	16 800,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		8 458,80 = E+F		16 800,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		3 687 588,33 = A+C+E		4 778 853,58 = G+I+K
	Section d'investissement		540 879,70 = B+D+F		308 904,14 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		4 228 468,03 = A+B+C+D+E+F		5 083 757,70 = G+H+I+J+K+L

Le Conseil communautaire **APPROUVE**, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), les comptes administratifs des budgets annexes tels que présentés ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET - SPANC

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 66 135,54	G 74 275,47	G-A 8 139,93
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 106.4 et 106.8)</small>	B 31 094,67	H 58 362,85	H-B 27 268,18
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C <small>(si déficit)</small>	I 2 519,37 <small>(si excédent)</small>	
	Report en section d'investissement (001)	D <small>(si déficit)</small>	J 17 163,22 <small>(si excédent)</small>	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 97 230,21	Q= G+H+I+J 152 320,91	=Q-P 55 090,70
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 66 135,54	= G+I+K 76 794,84	10 659,30
	Section d'investissement	= B+D+F 31 094,67	= H+J+L 75 526,07	44 431,40
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 97 230,21	= G+H+I+J+K+L 152 320,91	55 090,70

EXECUTION DU BUDGET - BELVEDERE DU MONT DU CHAT

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	26 783,90	G	21 666,96
	Section d'investissement	B	8 142,61	H	7 846,61
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	27 374,66 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	24 976,01 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	34 926,51	= G+H+I+J	81 864,24
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	26 783,90	= G+I+K	49 041,62
	Section d'investissement	= B+D+F	8 142,61	= H+J+L	32 822,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	34 926,51	= G+H+I+J+K+L	81 864,24

EXECUTION DU BUDGET - BASE DE LOISIRS DE CHEVELU

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 47 570,01	G 60 872,15	G-A 13 302,14
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1004 et 1008)</small>	B 24 640,85	H 23 723,26	H-B -917,59

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C <small>(si déficit)</small>	I 13 767,29 <small>(si excédent)</small>
	Report en section d'investissement (001)	D 4 367,78 <small>(si déficit)</small>	J <small>(si excédent)</small>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		76 578,64 P = A+B+C+D	98 362,70 Q = G+H+I+J	21 784,06 = Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 47 570,01	= G+I+K 74 639,44	27 069,43
	Section d'investissement	= B+D+F 29 008,63	= H+J+L 23 723,26	-5 285,37
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 76 578,64	= G+H+I+J+K+L 98 362,70	21 784,06

EXECUTION DU BUDGET - SERVICE DES EAUX

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 057 438,31	G 1 534 120,12	G-A 476 681,81
	Section d'investissement <small>(Y compris les comptes 1064 et 1068)</small>	B 612 243,82	H 1 524 817,45	H-B 912 573,63

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C <small>(si déficit)</small>	I <small>(si excédent)</small>
	Report en section d'investissement (001)	D 669 079,94 <small>(si déficit)</small>	J <small>(si excédent)</small>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		2 338 762,07 <small>P = A+B+C+D</small>	3 058 937,57 <small>Q = G+H+I+J</small>	720 175,50 <small>= Q-P</small>

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 56 488,88	L 38 308,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 56 488,88	= K+L 38 308,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 057 438,31 <small>= A+C+E</small>	1 534 120,12 <small>= G+I+K</small>	476 681,81
	Section d'investissement	1 337 812,64 <small>= B+D+F</small>	1 563 125,45 <small>= H+J+L</small>	225 312,81
	TOTAL CUMULE	2 395 250,95 <small>= A+B+C+D+E+F</small>	3 097 245,57 <small>= G+H+I+J+K+L</small>	701 994,62

EXECUTION DU BUDGET - CAMPING DU FLON

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 329,45	G 4 321,74	G-A -7,71
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1004 et 1008)</small>	B 2 785,67	H 2 417,56	H-B -368,11

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C <small>(si déficit)</small>	I 7,71 <small>(si excédent)</small>
	Report en section d'investissement (001)	D <small>(si déficit)</small>	J 2 378,56 <small>(si excédent)</small>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 7 115,12	Q= G+H+I+J 9 125,57	=Q-P 2 010,45

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 4 329,45	= G+I+K 4 329,45	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F 2 785,67	= H+J+L 4 796,12	2 010,45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 115,12	= G+H+I+J+K+L 9 125,57	2 010,45

EXECUTION DU BUDGET - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 662 809,26	G 647 414,25	G-A -15 395,01
	Section d'investissement <small>(Y compris les comptes 1064 et 1068)</small>	B 50 000,00	H 88 494,01	H-B 38 494,01

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C <small>(si déficit)</small>	I 138 056,06 <small>(si excédent)</small>
	Report en section d'investissement (001)	D 44 064,75 <small>(si déficit)</small>	J <small>(si excédent)</small>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		756 874,01 P = A+B+C+D	873 964,32 Q = G+H+I+J	117 090,31 = Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 662 809,26	= G+I+K 785 470,31	122 661,05
	Section d'investissement	= B+D+F 94 064,75	= H+J+L 88 494,01	-5 570,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 756 874,01	= G+H+I+J+K+L 873 964,32	117 090,31

EXECUTION DU BUDGET - TRANSPORT

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 425 777,81	G 428 711,67	G-A 933,86
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1064 et 1068)</small>	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C <small>(si déficit)</small>	I 3 776,18 <small>(si excédent)</small>
	Report en section d'investissement (001)	D <small>(si déficit)</small>	J <small>(si excédent)</small>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		425 777,81 P= A+B+C+D	430 487,85 Q= G+H+I+J	4 710,04 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	425 777,81 = A+C+E	430 487,85 = G+I+K	4 710,04
	Section d'investissement	0,00 = B+D+F	0,00 = H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	425 777,81 = A+B+C+D+E+F	430 487,85 = G+H+I+J+K+L	4 710,04

EXECUTION DU BUDGET - ZAE

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	1,46
	Report en section d'investissement (001)	D		J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	0,00	= G+H+I+J	1,46
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	1,46
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	0,00	= G+H+I+J+K+L	1,46

❖ Vote affectation résultats

Le Conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), l'affectation des résultats 2019 en 2020 pour le budget général, tel que présenté ci-dessous :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	1 089 267,23 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	233 975,76 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	855 291,47 €
Total affecté au c/1068	233 975,76 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

Le Conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), l'affectation des résultats 2019 en 2020 pour le budget SPANC, tel que présenté ci-dessous :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	10 659,30 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	10 659,30 €
Total affecté au c/1068	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

Le Conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), l'affectation des résultats 2019 en 2020 pour le budget BELVEDERE DU MONT DU CHAT, tel que présenté ci-dessous :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	22 257,72 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	22 257,72 €
Total affecté au c/1068	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

Le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), l'affectation des résultats 2019 en 2020 pour le budget BASE DE LOISIRS DE CHEVELU, tel que présenté ci-dessous :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	27 069,43 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	5 285,37 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	21 784,06 €
Total affecté au c/1068	5 285,37 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

Le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité moins une abstention (le Président s'étant retiré du vote), l'affectation des résultats 2019 en 2020 pour le budget SERVICE DES EAUX, tel que présenté ci-dessous :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	476 681,81 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	476 681,81 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0 €
Total affecté au c/1068	476 681,81 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

Le Conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), l'affectation des résultats 2019 en 2020 pour le budget CAMPING DU FLON, tel que présenté ci-dessous :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	0 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0 €
Total affecté au c/1068	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

Le Conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), l'affectation des résultats 2019 en 2020 pour le budget COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS, tel que présenté ci-dessous :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	122 661,05 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	5 570,74 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	117 090,31 €
Total affecté au c/1068	5 570,74 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

Le Conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), l'affectation des résultats 2019 en 2020 pour le budget TRANSPORT, tel que présenté ci-dessous :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	4 710,04 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 710,04 €
Total affecté au c/1068	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

Le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), l'affectation des résultats 2019 en 2020 pour le budget ZAE, tel que présenté ci-dessous :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	1,46 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1,46 €
Total affecté au c/1068	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

❖ Approbation des comptes de gestion 2019

Le Conseil communautaire **APPROUVE**, à l'unanimité les comptes de gestion 2019 du Budget général et des budgets annexes.

Arrivées de MM. Jean-Jacques DANTIN et Jean-Marc WATIER

❖ Débat d'Orientation Budgétaire

M. le Président rappelle en préambule la situation budgétaire compliquée qu'a connue la CCY en 2014 où il avait fallu à l'époque augmenter la fiscalité locale pour sortir de la ligne rouge.

Aujourd'hui, la situation financière de la collectivité s'est grandement améliorée avec une épargne de gestion plus confortable, même s'il convient de rester prudent.

Selon le Président, les marges de manœuvre sont à trouver sur le développement économique.

L'endettement de la collectivité est raisonnable et bien en-dessous des seuils d'alerte. Les dépenses de fonctionnement sont surtout liées aux coûts de gestion des services proposés à la population, dont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le périscolaire, le gymnase ou le centre de secours.

Ces dépenses sont toutefois le fruit d'une politique intercommunale assumée par les élus pour répondre aux besoins de la population locale.

Il est présenté des ratios financiers et des projections budgétaires (Cf document joint).

- Concernant la subvention à l'office de tourisme, il est proposé de l'augmenter de 2 000 € pour la passer à 122 000 €.
- Concernant les subventions aux associations, il est proposé de retirer l'enveloppe de 2 200 € prévue en réserve.

Mis à part ces deux points, les propositions budgétaires telles que présentées sont validées par l'Assemblée. Suite aux interrogations de M. Jean-Marc WATIER, il est rappelé qu'une enveloppe de 25 000 € a été affectée pour les travaux d'accessibilité.

❖ Budget ZAE avec TVA

M. le Président rappelle que la CCY pourrait réaliser une opération d'aménagement dans le cadre de sa compétence "économie", opération située dans la ZAE Praz Ferra Sud de compétence intercommunale.

De fait, les cessions de terrains à bâtir opérées dans ce cadre sont soumises à la TVA à l'identique des opérations d'aménagement réalisées par des opérateurs privés.

Cette opération étant alors assujettie à la TVA, elle doit être retracée dans le budget annexe dédié 29900 ZONES D ACTIVITES ECONOMIQUES.

Il convient donc de prendre une délibération portant modification de ce budget pour préciser qu'il est soumis à TVA.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la modification du budget ZAE pour qu'il soit soumis à TVA.

❖ Contrat Ambition Région – Présentation des projets

Il est présenté à l'Assemblée les 4 projets reçus pour l'avenant au Contrat Ambition Région :

COMMUNES	PROJETS	CONTENUS	COÛT HT
MEYRIEUX-TROUET et VERTHEMEX	Extension du Regroupement Pédagogique Intercommunal et création d'une 2 ^{ème} classe	Construction sanitaires, bureau directrice, salle de sieste et de garderie et salle de rangement	220 000 €

COMMUNES	PROJETS	CONTENUS	COÛT HT
ST-JEAN DE CHEVELU	Transformation ancienne mairie en maison des associations	Mise en valeur et rénovation façade, réfection et isolation toiture, Réaménagement intérieur des 2 niveaux et des combles	52 000 €
TRAIZE	Création d'une Maison Assistante Maternelle	Aménagement du RDC du presbytère. Aménagement extérieur pour créer un séparatif avec appartement existant et restructuration interne du bâtiment	55 558 €
ST-PAUL	Rénovation de la salle des fêtes	Economie d'énergie : installation lampes LED. Agencement intérieur (PMR, restructuration cuisine, ...), aménagement extérieur (terrasse) et intérieur (peinture, vestiaires)	80 000 €

Il est rappelé les règles de l'avenant :

- Subvention minimale Région de 30 000 € par projet HT
- Enveloppe disponible de 73 790 € → 2 projets maximum
- Taux 80 % subventions publiques maximum
- Possibilité de moduler le taux

De fait, 3 options sont possibles :

- Soit taux de subvention identique pour les 2 projets et montant de la subvention différent
- Soit montant de la subvention identique pour les 2 projets et taux de subvention différent
- Soit taux et montant de subvention différents pour les 2 projets

Il est souligné l'importance des délais de démarrage des opérations pour ne pas pénaliser le lancement du deuxième Contrat Ambition Région auquel il est prévu d'inscrire la caserne de gendarmerie.

L'Assemblée ayant des difficultés à se positionner sur l'un ou l'autre des projets, il est proposé de reporter la décision au prochain conseil. D'ici là, les conseillers communautaires pourront prendre le temps d'étudier le(s) projet(s) susceptible(s) d'être inscrit dans l'avenant.

❖ Attribution conseil du trésorier

M. le Président rappelle que les comptables publics peuvent fournir personnellement, en complément de leurs obligations professionnelles, une aide technique aux collectivités territoriales qui les sollicitent dans les conditions fixées par l'article 97 de la loi du 2 mars 1982.

L'attribution de l'indemnité de conseil et son montant doivent faire l'objet d'une décision de l'organe délibérant de la collectivité, notamment lors de la nomination d'un nouveau comptable.

Le montant de l'indemnité de conseil est déterminé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, des trois derniers budgets exécutés, à laquelle est appliqué un barème.

L'assemblée délibérante a toute latitude pour verser ou non cette indemnité et pour moduler son montant, en fixant un taux (de 1 à 100 %) qui s'applique au montant maximum de l'indemnité pouvant être perçue.

Concernant la CCY, le montant maximum s'élève à 1 067,50 €

M. le Président souligne que ces indemnités ne seront plus à verser au titre de 2020 puisque le dispositif est en cours de suppression.

Le Conseil communautaire REFUSE, à l'unanimité moins une abstention, le versement d'une indemnité de conseil au comptable public pour l'année 2019.

❖ Portage départemental pour le déploiement d'un SPPEH mutualisé en Savoie

M. le Président informe le conseil du projet de déploiement d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) mutualisé en Savoie.

Celui-ci se déclinerait selon 4 axes :

- Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale avec des objectifs clairs et un pilotage associant tous les acteurs
- Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements et lutter contre la précarité énergétique
- Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires et du parc public
- Accélérer la montée en compétence et les innovations de la filière

De par le dimensionnement du projet, il est convenu que le Département porte ce déploiement et soit l'interlocuteur de la Région pour le compte des collectivités intéressées. Au regard des enjeux écologiques soulevés, M. le Président souligne l'importance d'intégrer ce dispositif, qui ne coûterait que 0,5 €/hab, et de signer la convention avec le Département.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le projet de déploiement d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) mutualisé en Savoie, et la signature de la convention avec le Département, porteur de ce déploiement auprès de la Région.

❖ Maillage de secours pour la commune de Meyrieux-Trouet (pompage du Risolet) : dossier de demande de subvention

M. le Président rappelle que la commune de Meyrieux-Trouet dispose actuellement de 3 ressources :

- La source des Trouet dessert le hameau de même nom (25 abonnés)
- La source Crémaire dessert tous les autres hameaux de la commune via les réservoirs de Cartenire et du Rondet.
- La source du Rizolet qui alimente les communes de Gerbaix et de St Pierre d'Alvey (mais pas la commune de Meyrieux-Trouet)

Actuellement les débits à l'étiage sont :

- Crémaire : 85 m³/jour
- Trouet : 0 m³/jour

Les besoins journaliers en pointe varient de 70 à 90 m³/jour. En conséquence, la commune de Meyrieux-Trouet est parfois déficitaire en eau. Il convient donc de renforcer l'alimentation avec la création d'un pompage de secours dans le captage du Rizolet avec un refoulement dans le réseau de Meyrieux-Trouet. Ce scénario de secours avait été identifié dans le schéma directeur d'eau potable validé en 2009.

L'étiage de la source du Rizolet a été établi en novembre 2018 avec un débit disponible de 3.69 l/s, soit 320 m³/jour pour une consommation de pointe (Gerbaix + St Pierre d'Alvey) de 210 m³/jour, soit une utilisation de 65 % de la ressource disponible.

En conséquence, le captage du Rizolet est en mesure de subvenir aux besoins de la commune de Meyrieux-Trouet, en complément du captage de Crémaire.

Un montant estimatif de 200 000 € HT a été chiffré par le maître d'œuvre pour la réalisation du pompage et de la conduite de refoulement.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, d'adopter le projet de maillage de secours du Rizolet évalué à 215 000 € HT (Travaux + honoraires) et de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de cette opération.

❖ Renforcement du réseau d'eau potable à Ameysin (Yenne) : attribution du marché

M. le président rappelle le projet de renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable du hameau d'Ameysin à Yenne, en partenariat avec la commune de Yenne et le SDES pour l'enfouissement du réseau électrique basse tension, de l'éclairage public et du réseau d'assainissement. Il est rappelé que la commune de Yenne est coordinatrice du groupement de commande. A ce titre elle est adjudicatrice des marchés (délibération du 17/06/2019).

Le marché est constitué de deux lots :

- Lot 1 : génie civil – voirie
- Lot 2 : câblage des réseaux secs basse tension et éclairage public

L'AAPC a été publié du 03/12/2019 au 20/01/2020

15 dossiers ont été retirés. 3 dossiers ont été déposés pour le lot 1 et 4 dossiers pour le lot 2

Après une phase de négociation et de demandes complémentaires effectuées par le maître d'œuvre à l'ensemble des entreprises ayant remis une offre, un classement des offres a été réalisé :

- Lot 1 : génie civil – voirie

	NOTE PRIX		NOTE TECHNIQUE					Note globale	Rang
	Montant € HT	Note pondérée	Moyens humains	Engins et matériel	Sécurité du personnel	Environnement et propreté	Note pondérée		
FONTAINE TP / VTM / SPIE	782 562.78	12	1	1	0.75	1	7.5	19.50	1
VINCENT TP / MUTTONI	799 945.00	10.92	0.75	0.5	0.75	0.25	4.5	15.42	2
DUMAS TP	912 069.83	3.99	0.5	0.75	0.5	1	6	9.99	3

- Lot 2 : câblage des réseaux secs basse tension et éclairage public

	Prix		Valeur technique	Délais	Note globale	Rang
	Valeur €	Note	Note	Note		
HTB Services	163 551,00	9,01	5,40	1,83	16,24	4
PORCHERON	133 677,00	11,56	5,40	1,48	18,44	1
S.B.T.P.	142 367,55	10,86	4,80	1,72	17,38	3
BRONNAZ - CITEOS	128 789,25	12,00	4,50	1,67	18,17	2

Au regard du classement, **le Conseil communautaire ACCEPTE**, à l'unanimité, de confier :

- Le lot 1 « AEP et génie civil réseau sec » : au groupement FONTAINE TP / VTM / SPIE pour un montant de 782 562,78 € HT
- Le lot 2 « Câblage du réseau électrique basse tension et éclairage public » à l'entreprise PORCHERON pour un montant de 133 677,00 € HT

❖ Renforcement du réseau d'eau potable à Montagnin et Crémon (Lucey) : attribution du marché

M. le Président rappelle le projet de renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable des hameaux de Montagnin et Crémon, en partenariat avec la commune de Lucey et le SDES pour l'enfouissement du réseau électrique basse tension et de l'éclairage public. Il est rappelé que la CCY est coordinatrice du groupement de commande, à ce titre elle est adjudicatrice des marchés (délibération du 11/02/2019).

Le marché est constitué de deux lots :

- Lot 1 : AEP et génie civil réseau sec
- Lot 2 : Câblage du réseau électrique basse tension et éclairage public

L'AAPC a été publié de 12/12/2019 au 24/01/2020

22 dossiers ont été retirés. 3 dossiers ont été déposés pour le lot 1 et 5 dossiers pour le lot 2

Il est rappelé les critères de notation établis dans le règlement de consultation :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

Détail des moyens humains, du matériel mis en œuvre pour le chantier ainsi que le planning prévisionnel détaillé des travaux. Ce chapitre intégrera aussi le nombre d'intervenants, le profil des personnes employées pour les travaux	15 points
Mode opératoire et note relative à l'organisation du chantier, des contraintes et difficultés liées au chantier, gestion des parties publiques et privées, remise en état, note technique et note de calcul	30 points
Indications relatives aux principales fournitures, matériaux, fiches techniques, évacuation des déchets, et recyclage	15 points

M. le Président rappelle que conformément à l'article 6 du Règlement de consultation, le maître d'ouvrage se réserve le droit de recourir à la négociation.

Après une phase de négociation et de demandes complémentaires effectuées par le maître d'œuvre à l'ensemble des entreprises ayant remis une offre, un classement des offres a été réalisé :

- Lot 1 : AEP et génie civil réseau sec

	NOTE PRIX		NOTE TECHNIQUE				NOTE GLOBALE	Rang
	Montant € HT	Note prix /40	Moyens humains, matériel (15)	Mode opératoire, organisation du chantier (30)	Fournitures, matériaux (15)	Note technique /60		
Vincent TP/ MUTTONI TP	489 864.35	40	13.50	25	9.5	48	88	2
FONTAINE TP / DUMAS TP / SPIE	525 000.00	37.3	13.50	27	14	54.50	91.80	1
V.T.M. DAVID COUTURIER	599 580.50	32.7	8.50	23	6.5	38	70.70	3

- Lot 2 : Câblage du réseau électrique basse tension et éclairage publique

	NOTE PRIX		NOTE TECHNIQUE				NOTE GLOBALE	Rang
	Montant € HT	Note prix /40	Moyens humains, matériel (15)	Mode opératoire, organisation du chantier (30)	Fournitures, matériaux (15)	Note technique /60		
HTB SERVICES	133 895,00	38.60	4.5	19.50	6	30	68.60	5
SERPOLLET	172 978,00	29.80	14	23	9.5	46.50	76.3	3
CITEOS	178 315,00	28.90	11.50	20	9.5	41	69.9	4
Bouygues Energies	129 042,30	40	13.50	24.50	10	48	88	2
PORCHERON	155 981,00	33.10	14.50	29	14	57.50	90.60	1

Au regard du classement, le **Conseil communautaire ACCEPTE**, à l'unanimité, de confier :

- Le lot 1 « AEP et génie civil réseau sec » : au groupement FONTAINE TP / DUMAS TP / SPIE pour un montant de 525 000.00 € HT

- Le lot 2 « Câblage du réseau électrique basse tension et éclairage public » : à l'entreprise PORCHERON pour un montant de 155 891 € HT

❖ Questions diverses

- Maîtrise d'œuvre caserne de gendarmerie

M. le président rappelle la procédure de consultation concernant la maîtrise d'œuvre de la gendarmerie de Yenne. L'AAPC a été publié du 31/10/19 au 06/12/19 sur le profil acheteur de la CCY.

56 dossiers ont été retirés et 17 offres ont été déposées.

Il est rappelé les critères de notation établis dans le règlement de consultation.

- *Critère 1 : la valeur technique au regard du mémoire technique (pondération 60 %)*

La valeur technique de l'offre présentée par le candidat sera appréciée au regard de :

- L'appréhension du contexte de l'opération
- La méthodologie envisagée par le candidat
- Les délais proposés par le candidat pour chacune des phases

- *Critère 2 : références sur des projets de complexité et de contexte similaire (pondération 20 %)*

- Les références de moins de 10 ans

- *Critère 3 : le prix des prestations (pondération 20 %)*

Après analyse des dossiers et notation, un classement des offres a été établi.

	Critère 1 note technique /60	Critère 2 : références similaires /20	Critère 3 : prix des prestations /20	TOTAL	Rang	Montant € HT
ESPACE PROJET architecture	52	15	16.31	83.31	3	151 800.00
DETRY – LEVY & Associés	20	15	13.18	48.18	17	187 908.08
ADELA ARCHITECTE	50	20	13.44	83.44	2	184 250.00
INEX-A ARCHITECTES	52	0	12.61	64.61	6	196 350.00
ATELIER COOPERIM	50	0	15.48	65.48	5	159 900.00
LOUP & MENIGOZ	50	0	13.52	63.52	7	183 150.00
ALLIMANT ARCHITECTE	38	0	14.29	52.29	14	173 250.00
ATELIER DT	38	0	20.00	58.00	10	123 800.00
ARCHITECTURE- ENERGIE	46	0	12.66	58.66	9	195 525.00
VOIEOFF ARCHITECTES	38	0	16.05	54.05	12	154 275.00
ATELIER RITZ	48	10	15.31	73.31	4	161 700.00
CHAMBRE & VIBERT	38	0	11.12	49.12	16	222 750.00
PAGES PICOT	38	0	12.61	50.61	15	196 350.00
LOUIS ET PERINO ARCHITECTES	46	0	13.95	59.95	8	177 550.00
STUDIO ARCH	52	15	16.58	83.58	1	149 304.00

Atelier GALLOIS architectes	40	0	14.29	54.29	11	173 250.00
YANN-ERIC GUERIN / DLFA JACQUES DE LA FUENTE	36	0	16.73	52.73	13	148 000.00

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la proposition de STUDIO ARCH pour une mission de maîtrise d'œuvre liée à la création d'une caserne de gendarmerie à Yenne pour un montant de **149 304,00 € HT**.

- Règlement du multi-accueil

Suite à la publication d'une nouvelle circulaire CNAF visant à établir une trame de règlement de fonctionnement commune à l'ensemble des EAJE, il convient de modifier le règlement du multi-accueil

Ces modifications concernent les différents modes d'accueil pouvant être proposés, ainsi que les critères de priorisation accordés aux familles :

→ Accueil régulier et occasionnel :

- Etre domicilié sur la communauté de communes
- S'il reste des places en fin de commission, être contribuable sur le territoire de la communauté de communes

→ Accueil régulier :

- Pour les contrats réguliers de plus de 3 jours, priorité accordée à :
- *2 parents qui travaillent ou en recherche d'emploi*
- *ou 1 seul en cas de famille monoparentale*

→ Accueil d'urgence :

- Parent isolé ayant à charge un ou plusieurs enfants

La modification concerne également les conditions de l'agrément modulateur accordé par la PMI (agrément spécifique en début et fin de journée, pendant les petites vacances scolaires), les modalités de calcul (des participations familiales, des contrats réguliers et des périodes d'adaptation), la gestion des données RGPD et le protocole de mise en sureté des enfants et des agents (Cf document joint).

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la modification du règlement du multi-accueil selon les propositions ci-dessus.

Séance levée à 23H00
Fait à Yenne, le 19 février 2020

Le Président,
G. DUMOLLARD

